

Si cet e-mail ne s'affiche pas correctement, veuillez cliquer sur ce [lien](#).

Bulletin d'Information WACAP #7 Mai - Août 2017



WACAP

Réseau des Autorités Centrales et Procureurs
de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé

Dans ce bulletin d'information:

- Fin du Programme de Formation du Formateur
- Initiative sur les autorités centrales
- Lutte contre l'extrémisme violent
- Projecteurs sur l'affaire Hissène Habré
- Actualités: cas récents dans la région de l'Afrique de l'Ouest
- Lancement du nouveau site WACAP!
- Prochains événements du WACAP

Fin du Programme de Formation du Formateur





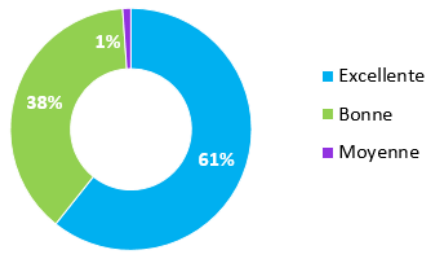
La Côte d'Ivoire a conclu le programme de Formation du Formateur en complétant avec succès sa formation de transfert sur le droit et les procédures de coopération judiciaire internationale.

En 2016, 113 praticiens de tous les pays membres du WACAP ont été formés pour pouvoir enseigner à leurs pairs la coopération pénale internationale. En 2017, leurs compétences ont été mises en pratique avec la série de formations de transfert ciblant les professionnels de leur système judiciaire national. Cette initiative a permis à 333 procureurs, juges, officiers de police judiciaire et agents d'INTERPOL (dont 55 femmes) du Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte D'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal et Togo, d'être formés en matière de coopération internationale et d'entraide judiciaire.

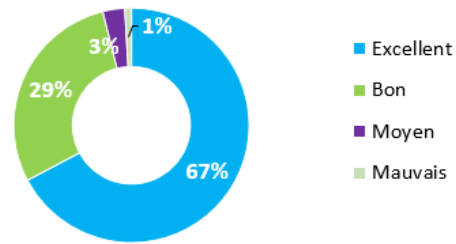
L'évaluation qualitative de cette initiative montre que les participants ont particulièrement apprécié être formés sur la rédaction des demandes d'assistance juridique mutuelle et d'extradition, sur le rôle et les fonctions des autorités centrales et sur l'utilisation de canaux informels de communication pour résoudre plus efficacement les affaires de criminalité transnationale. L'approche participative et les études de cas ont été saluées par les participants qui, pour la plupart, n'avaient jamais assisté à une formation de l'ONUDD.

Vous pouvez voir ci-dessous certains résultats statistiques de la formation de transfert:

Quelle est votre impression générale de la formation?



Qu'avez-vous pensé du contenu de la formation?



Les difficultés rencontrées lors de la présentation de l'outil d'aide à la rédaction des demandes d'entraide judiciaire de l'ONUUDC (outil MLA) ont été prises en compte et l'ONUUDC veillera à ce que l'outil soit opérationnel et transmis à tous nos partenaires. L'équipe du WACAP suivra de près l'impact des formations au moyen de rapports informels des points focaux du WACAP sur les deux prochaines années à venir. N'hésitez pas à contacter l'ONUUDC si votre autorité centrale / votre ministère de la Justice souhaiterait bénéficier de formations sur l'outil MLA, un appui de l'ONUUDC pour son adoption en tant que modèle national, ou si votre pays a besoin de soutien informatique pour adapter l'outil à vos besoins.

Initiative sur les autorités centrales

L'initiative sur les autorités centrales lancée par l'ONUUDC a pour objectif d'améliorer l'efficacité des autorités centrales en matière de coopération judiciaire pénale internationale, en particulier sur l'entraide judiciaire.

Afin de mettre en œuvre la Résolution 8/1 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC) intitulée «Améliorer l'efficacité des autorités centrales dans la coopération internationale en matière pénale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée»^[1], le Programme mondial de l'ONUUDC de soutien aux États membres pour prévenir et combattre la criminalité grave et organisée (GPTOC), sous la Direction de la criminalité organisée, Division des affaires du Traité, tiendra une réunion informelle d'un groupe d'experts (EGM) de deux jours à Vienne du 5 au 6 octobre 2017. L'EGM se déroulera la semaine précédant les réunions du Groupe de travail sur la coopération internationale (WGIC) et le groupe de travail des experts gouvernementaux en assistance technique (WGTA), tous deux créés dans le cadre de la Conférence des Parties. Les réunions du WGIC et du WGTA se tiendront respectivement du 9 au 11 octobre et du 11 au 13 octobre 2017.

Le groupe d'experts se penchera sur les points mentionnés dans la résolution et sur des questions particulières qui pourraient définir et influencer le travail des autorités centrales (CA).^[2] Les experts sont également encouragés à se réunir en marge de la réunion pour discuter des affaires en cours et des obstacles à résoudre.

Les éléments clés de la réunion seront communiqués dans un rapport informel, sans

mentionner les noms des auteurs des commentaires. Le rapport présentera les bonnes pratiques et les obstacles rencontrés et mettra en évidence les solutions proposées pour améliorer les procédures et les résultats. Les récipiendaires du rapport seront les autorités centrales et leurs personnels. Le rapport ne sera pas mis à disposition sur le site internet de l'ONUDC, mais ses points clés seront partagés, à l'initiative du Secrétariat, avec les experts présents à la réunion du WGIC et pourraient être partagés avec le Groupe de travail sur la coopération internationale dans le cadre de la Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, qui tiendra sa prochaine session en novembre 2017. Le rapport sera également utile aux activités d'assistance technique de l'ONUDC. Sous réserve des ressources extrabudgétaires existantes, la réunion pourra devenir un événement récurrent lié au Groupe de travail de la COP sur la coopération internationale.

Des experts des pays WACAP suivants seront invités, Cap Vert, Ghana, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo. Ils devront fournir un rapport à leurs supérieurs et ministres sur les mesures qui peuvent être prises pour améliorer les capacités et l'efficacité de leur propre autorité centrale et pourront présenter leurs résultats à la prochaine plénière du WACAP.

[1] CTOC/COP/2016/15

[2] See Resolution A/RES/69/193 on International cooperation in criminal matters of 18 December 2014.

Lutte contre l'extrémisme violent

En décembre 2015, le Secrétaire général de l'ONU a publié un Plan d'action pour prévenir l'extrémisme violent^[1]. Le Plan d'action est une reconnaissance de la nécessité d'approches nationales plus complètes qui englobent non seulement les mesures antiterroristes basées sur la sécurité, mais aussi des mesures préventives systématiques qui visent directement les auteurs d'actes extrémistes violents. En tant que principale agence des Nations Unies chargée de la prévention du crime et de la justice pénale, l'ONUDC joue un rôle important dans la réalisation de cet objectif et soutient les États pour mettre en œuvre le plan d'action contre l'extrémisme violent (CVE).

En août 2017, l'équipe WACAP a lancé une initiative pour faciliter et soutenir la discussion avec les acteurs de la société civile sur la façon de mettre en œuvre et d'améliorer les réponses du secteur de la justice pénale (en dehors du cadre traditionnel de lutte contre le terrorisme) à l'extrémisme violent. Des documents de recherche seront rédigés et aborderont le lien entre CVE et le crime organisé du point de vue de la justice, en soulignant notamment les relations entre la société civile et les acteurs du système judiciaire. Les questions qui seront traitées comprennent la responsabilité, l'intégrité, le suivi et la transparence du secteur de la justice, la détention, l'aide juridique, l'aide et la protection des victimes et des

témoins, l'assistance juridique internationale, etc.

Les pays cibles de cette initiative sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal, avec le Nigéria et le Tchad en qualité d'observateurs. La mise en œuvre de cette initiative sous l'égide du WACAP garantira son lien avec une initiative de justice pénale déjà existante axée sur la criminalité grave et organisée.

L'ONUDC a embauché le Dr Bakary Sambe, directeur de l'Institut Timbuktu - Centre africain pour les études de la paix (www.timbuktu-institute.org), pour coordonner le travail de collecte de données des ONG des pays cibles et élaborer les documents de recherche qui seront présentés à la conférence sur l'extrémisme violent. La connaissance de M. Sambe du sujet facilitera la collaboration de l'ONUDC avec la société civile. Le travail présenté tiendra compte des préoccupations particulières des pays cibles. Les points focaux du WACAP provenant des pays cibles seront également interviewés.

La conférence se tiendra à Dakar, au Sénégal, du 13 au 15 novembre 2017. Les recommandations seront publiées publiquement pour toutes les autorités gouvernementales chargées de ces questions et responsables des plans d'action nationaux CVE.

[1] A/70/674, adopté par l'Assemblée Générale le 12 Février 2016.



Projecteurs sur l'affaire Hissène Habré

Inauguré en février 2013 par le Sénégal et l'Union africaine (UA), les Chambres extraordinaires africaines, basées à Dakar, ont été créées pour poursuivre l'ancien dictateur du Tchad, Hissène Habré. Ce procès, mené dans le cadre du système judiciaire sénégalais, est le premier procès où la cour d'un pays a poursuivi l'ancien dirigeant d'un autre pays pour des violations présumées des droits de l'homme. C'était aussi le premier cas de juridiction universelle en Afrique. La juridiction universelle est un principe de droit international qui permet aux juridictions nationales de poursuivre les crimes les plus graves même lorsqu'ils sont commis à l'étranger, par un étranger et contre des victimes étrangères.

En mai 2016, après l'audition de 93 témoins, Hissène Habré a été condamné à une peine de prison à perpétuité pour crimes contre l'humanité, torture et crimes de guerre. Cette sentence a été confirmée par les Chambres le 27 avril 2017, réaffirmant ainsi la détermination des États africains à lutter contre l'impunité et à coopérer pour un continent plus sûr.

L'exemple donné par les Chambres extraordinaires d'Afrique est une étape importante, car il démontre que les institutions hybrides peuvent être dignes de confiance et juger les auteurs de violations des Droits de l'Homme. En outre, le procès a été teinté d'un message fort: une justice africaine pour les criminels africains. Conciliant les attentes de souveraineté locale et de droit international, ce procès est une avancée majeure pour le continent et donne de l'espoir à ceux qui vivent dans des régimes répressifs à travers le monde.

Actualités: Cas récents dans la région de l'Afrique de l'Ouest

La Gambie / Suisse

La Gambie collabore avec les autorités suisses à la suite de leur demande d'entraide judiciaire dans une affaire contre l'ancien ministre de l'Intérieur de Gambie, Ousman Sonko. L'homme politique a été placé en détention provisoire en janvier 2017, après que l'organisation de lutte contre l'impunité de Genève, nommée Trial International, ait déposé une plainte pénale contre lui l'accusant d'avoir participé personnellement aux actes de torture perpétrés par le régime. Le bureau du procureur général suisse a déclaré qu'il avait depuis élargi son enquête au-delà des allégations initiales après avoir entendu des témoignages de témoins et après que des plaintes supplémentaires aient été déposées. Sonko était le ministre de l'Intérieur de 2006 à 2016, lorsqu'il a fui en Suède, puis en Suisse, où il a été arrêté. Sonko devrait rester en détention pendant encore trois mois le temps que le procureur général suisse détermine s'il a commis des crimes contre l'humanité.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Nigéria / Ghana:

L'inspecteur général de la police du Nigéria a attribué l'arrestation récente du kidnappeur ghanéen-nigérian Chukwujeme Onwamadike, plus connu sous le nom de Evans, en grande partie au partage de l'information et à la coopération en matière de renseignements entre les services de police en Afrique de l'Ouest. Il a noté que le partage de l'information était crucial pour lutter contre la menace des crimes transfrontaliers dans la sous-région, corroborant ainsi le message de l'ONUDC.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Le site internet du WACAP - www.wacapnet.com - est opérationnel !

L'équipe WACAP est heureuse de partager la bonne nouvelle ! Le réseau WACAP a officiellement un nouveau site web: **www.wacapnet.com**

Vous y trouverez les dernières informations et activités du réseau, des outils utiles de coopération internationale, des manuels d'entraide judiciaire et les coordonnées des points focaux.

L'équipe du WACAP met à jour le contenu du site internet. N'hésitez pas à nous donner vos impressions et vos suggestions pour que le site soit une plate-forme d'échange optimale. Vous pouvez également obtenir des idées pour le site WACAP en consultant le site web du Réseau judiciaire européen (RJE).

Ecrivez-nous à wacap@unodc.org

Prochains événements du WACAP

- Formation conjointe CRIMJUST-WACAP sur les enquêtes et poursuites contre les affaires de criminalité organisée et de trafic de stupéfiants, à Lagos, au Nigeria, les 26 et 28 septembre 2017
- Réunion du Groupe informel d'experts sur le renforcement de l'efficacité des autorités centrales à Vienne, en Autriche, du 5 au 6 octobre 2017
- Groupe de travail sur la coopération internationale et Groupe de travail des experts gouvernementaux sur l'assistance technique à Vienne, en Autriche, les 9-13 octobre 2017
- Réunion plénière WACAP et ARINWA à Conakry, en Guinée, les 24 et 26 octobre 2017
- Conférence sur la lutte contre l'extrémisme violent à Dakar, Sénégal, du 13 au 15 novembre 2017



Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)

Vienna International Centre

Wagramer Strasse 5, A 1400 Vienne, Autriche

Tel: + (43) (1) 26060 **Fax:** + (43) (1) 263-3389 **Email:** wacap@unodc.org